



Vol en entreprise licenciement et risque penale et fincencier

Par **pantin59**, le **08/06/2015** à **13:52**

Bonjour,

J'ai volé à plusieurs reprises pour un total d'environ 15.000 €. J'ai été licencié pour faute grave.

Je viens de recevoir une convocation du commissariat.

Qu'est ce que j'encours juridiquement et financièrement ?

Merci pour votre aide.

Par **moisse**, le **08/06/2015** à **14:44**

Bonsoir,

Le risque dépend de la qualification des faits, selon que les fonds ou leur gestion vous étaient confiés, ou pas.

Dans un cas il s'agit d'abus de confiance, sanctionné selon le code pénal 314-1 soit trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

Dans l'autre il s'agit d'un vol (ou extorsion de fonds) sanctionné selon le code pénal 311-4 par cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Outre les dommages et intérêts à la partie civile.